

AGENT GENERAL D'ASSURANCE (AGA)

1. **Inscription à partir du site** (www.rias.nc).
2. **Après avoir renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives** au format pdf, jpg ou png
3. **Extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (kbis) ou pièce d'identité.**

Pour les agents généraux, personne physique ou morale inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ extrait k bis, datant de moins de 3 mois.	Pour les agents généraux, personne physique non-inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ☞ joindre une copie de la carte nationale d'identité/ passeport.
--	---

4. **Déclaration sur l'honneur** complétée et signée pour l'ensemble des dirigeants et, le cas échéant, pour le délégué (modèle disponible sur le site du RIAS rias.nc - [BASEDOC](#))

5. **Justificatif de capacité professionnelle** ⇒ 3 voies au choix : **Formation, Expérience professionnelle ou Diplôme.**

Voies	Niveau I - IASNC
Formation Adaptée à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation.	Stage de 150 heures (1) ⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage de niveau I - IASNC.
Expérience professionnelle Sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance, ou de capitalisation au sein d'une entreprise d'assurance, auprès d'un courtier, d'un agent ou d'un établissement de crédit.	- Cadre : 2 ans. - Salarié non cadre : 4 ans. ⇒ production d'attestation de fonctions/certificats de travail (2)
Diplômes	De niveau Master (ou) Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II ou II ⇒ vérifier si votre diplôme est reconnu sur www.cncp.gouv.fr

(1) Formation professionnelle suivie auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un organisme de formation déclaré auprès des Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC, <https://www.listeof.travail.gouv.fr/index.php>), d'un agent, d'un courtier.

(2) Les attestations de fonctions seront régularisées par l'entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit ou l'intermédiaire en assurance (courtier ou agent) auprès duquel la fonction a été exercée.

6. Attestation de mandat d'agent général d'assurance.

⇒ A faire remplir par votre compagnie¹, sur laquelle doit figurer votre numéro RIDET/RIAS-NC.

7. Frais d'inscription 20 000 FCFP ⇒ paiement en ligne, à partir du site RIAS NC.

¹ Article Lp 500 : « Pour l'application du présent livre, les mots : "entreprise d'assurance" désignent les entreprises mentionnées à l'article Lp 310-2 du présent code et les mutuelles régies par les dispositions de la loi du pays n° 2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie. »